

Auxerre, le 07 février 2013

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux de l'éducation nationale
de l'Yonne

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et messieurs les directeurs d'école du 1^{er} degré,
Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré,

s/c mesdames et messieurs les IEN

CABINET

30 -2013

Téléphone

03 86 72 20 03

Fax

03 86 51 21 30

Mél.

dircab89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

**Objet : diffusion de la charte régissant l'usage du système
d'information de l'académie de Dijon**

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, la charte régissant l'usage
du système d'information de l'académie de Dijon, accompagnée d'un
guide juridique.

Cette charte se substitue aux deux chartes mises en place au début
des années 2000. Elle concerne l'ensemble du système d'information :
applications de gestion, bases de données, accès web, messagerie,
et s'impose à tous les utilisateurs, des services académiques (rectorat,
DSDEN, circonscription d'IEN, ...), des établissements scolaires et des
écoles.

Présentée au CTA du 16 janvier 2013, cette charte s'inscrit dans une
démarche de sensibilisation et de responsabilisation et définit les droits
et devoirs de chacun (utilisateurs et institution).

La charte et le guide juridique associé seront prochainement publiés
dans l'espace documentaire du PIA, rubrique informatique et TICE.



Dominique FIS